

AUGMENTATION du PRIX de LOCATION de l'immeuble servant de BUREAU de POSTE à SAINT-FRANÇOIS.

Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Directeur des P.T.T. POSTES, TELEGRAPHES & TELEPHONES

Saint-Denis, le 11 Mars 1952

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Direction du Service

N° BT/EPI-139/LG/B9

Le Directeur des Postes  
Télégraphes & Téléphones p.l.

à Monsieur le MAIRE - SAINTE-DENIS -

Objet: Régularisation de location

Monsieur le Maire,

En vue de régulariser la location de l'immeuble postal de Saint-François, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire connaître si vous consentiriez à passer un bail pour une période de 3 - 6 - 9 ans.

Une prompt réponse m'obligerait.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée./.

L'Inspecteur Principal  
Chef du Service par intérim  
Signé: NICOULEAU.

Le MAIRE. - Le prix du loyer étant dérisoire (300 Frs par mois) nous avons pris l'avis de Monsieur le Directeur des Domaines, qui a fixé la valeur locative à 2.000 Frs par mois au maximum.

Mis au courant, Monsieur le Directeur des P.T.T. nous a fait connaître que si le prix évalué par M. le Directeur des Domaines était maintenu, la suppression du Poste de Saint-François serait envisagée, ce dernier étant compris parmi ceux dont le titulaire doit être retiré. La gérance serait confiée à un commerçant de la localité pour une ou deux heures seulement par jour. Afin d'éviter cette éventualité ce poste étant d'utilité publique j'ai proposé de porter le prix du local de 300 à 500 Frs mensuellement, ce qui a été accepté et le bureau sera maintenu.

Je sou mets cette question à votre approbation et vous demande de porter le prix du local à 500 Frs par mois à compter du mois qui suit la date de l'approbation préfectorale et un bail 3 - 6 - 9 ans serait passer ultérieurement.

Mise aux voix la proposition ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

*Approuvé  
H. Paris le 18 juillet 1952  
A. P. appl. et pour délégation  
de Monsieur le Maire  
Signé: Lerouze*

*Vu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Maire  
H. Paris le 16 juillet 1952  
P. le Maire  
Signé: Adam de Villiers*